

# Projet de zone d'activités de Venoy

## Inventaire du vivant sur zone

### Réunion du 24/06/23

#### Préparation, information sur l'inventaire taxonomique à mettre en place sur le site de Venoy

##### Présents

Florence Loury - Christophe Durand - Edwige Dorbon - Élisabeth Jagodic - Christian Quatre - Guy Hervé – Isabelle Klobukowski - Massimo Brancaccio - Laurence Bondoux

##### **Guy Hervé – Christian Quatre**

Après le visionnage 'Les Cailloux dans la chaussure', on s'est dit que le site de Venoy avait besoin d'un inventaire.

➤ Peut-être y a-t-il des espèces protégées ?

Quelques exemples de taxons<sup>1</sup> sur le site de Venoy et du Sinotte :

*Espèces nicheuses :*

- buzzard, vanneau huppé, milan...

*Espèces concernées dans le ru de Sinotte :*

- amphibiens, truites...

*Espèces dans les bois*

- insectes, reptiles...

- Guy Hervé et Christian Quatre expliquent comment se passe certaine décision en prenant l'exemple du renard. Préfiguration de ce qui peut se passer sur notre site de Venoy. Temps et décisions longs. (3 années pour le renard)
- Le projet sera piloté par C. Quatre pour l'inventaire des taxons et M. Brancaccio pour la partie botanique.

Il faut produire un document de synthèse scientifique sur la biodiversité actuelle du site et ses enjeux majeurs. Cela permettra de s'opposer au projet et de compléter les dossiers déjà en cours. Il faut démontrer que les espèces sont détruites et pas seulement l'habitat.

1/ définir des habitats et des contextes (écosystème).

2/ préserver les habitats pour démontrer l'impact sur l'environnement (les écosystèmes) et sur l'eau.

3/ prendre en compte l'ensemble des données du terrain (exemple : où va l'eau ?).

Un collectif doit être constitué avec pour mission de préserver la zone. Il faudra des bénévoles qui seront formés à la collecte des données naturalistes et botaniques.

L'aspect financier devra être pris en compte (LPO = 1000 euros), les frais de déplacements.

<sup>1</sup> Le **taxon** est une unité des classifications hiérarchiques des êtres vivants (genre, famille, espèce, sous-espèce, etc.).

- 1/ formation pour les bénévoles et disponibilité
- 2/ trouver l'argent
- 3/ prêt de matériel

Pour que l'inventaire soit valide, il doit avoir lieu sur la période phénologique des espèces (une année glissante). Il s'agit surtout d'avoir un maximum de preuves quant à l'existence des espèces et d'être crédibles.

- 1/ engagement long pour les bénévoles (180 à 200 journées sur l'année).
- 2/ fiabilité des bénévoles.
- 3/ prévoir des équipes de repérage.

Il faudra assurer les bénévoles.  
Il faudra s'occuper de l'aspect juridique du dossier (textes à étudier – références...)  
Cela reste à la charge des collectifs associatifs.

- 1/ deux personnes relais du collectif pour s'occuper de cette partie juridique.
- 2/ capables d'étudier les textes et de les mettre en lien avec le dossier.

### **Le protocole**

- déterminer les habitats ou contextes.
- former les bénévoles.
- faire des groupes de bénévoles qui feront les mêmes prélèvements, comptages ou autres actions sur le terrain.
- réunions très régulières.
- dresser des listes (à charge des personnes « relais »).

**Engagement au long cours !!!**

Compte-rendu rédigé par Laurence Bondoux